

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-9, document 2, pages 2 à 4

Préambule :

Le tableau I présente le rapport de suivi et d'implantation du PGEÉ 2002-2003 pour les sept mois terminés le 30 avril 2003. Les tableaux II et III présentent, quant à eux, par poste budgétaire, les prévisions, ainsi que le budget réel du PGEÉ pour cette même période.

Question :

34.1 Compte tenu que les pourcentages de réalisation du PGEÉ sont de 50 % en termes de participation, veuillez justifier que le budget ait été dépensé à 77 % des prévisions. Veuillez notamment comparer et justifier les écarts budgétaires totaux par poste de dépense.

Réponse :

34.1 Le rythme des déboursés des différents budgets a peu de relation avec le rythme de participation des clients. La seule règle générale qui peut être évoquée est qu'au début de la saison de chauffe, de lancement de nouveaux programmes ou encore de cycle budgétaire, les dépenses budgétaires sont importantes afin de publiciser les programmes, les commercialiser, offrir de la formation si nécessaire, etc. Il est donc tout à fait normal, que durant la première partie de l'année il y ait dichotomie entre les deux éléments.

Au tableau II du document 2, les budgets prévisionnels pour les sept mois terminés le 30 avril, ne sont que les prévisions budgétaires annuelles auxquelles nous appliquons un facteur de 7/12 et non des prévisions mensuelles. Dans de telles circonstances, d'une part il est tout à fait normal qu'il y ait des écarts et d'autre part, ces écarts ne peuvent être difficilement comparés et justifiés. Après douze mois cependant, les chiffres ont tendance à s'équilibrer.